

LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 1^{er}. Thermidor, an VII.

19 Jul 1799



Prise faite par un corsaire français de deux bâtimens américains chargés de plusieurs caisses de piastres. — Capitulation de la ville de Bologne. — Retraite de la garnison de Sinigaglia à Ancône. — Rapport de Degzar-Pachia sur le siége de Saint-Jean-d'Acre. — Etat du troisieme corps de troupes russes. — Séance de la société du Manege. — Nouvelles diverses.

AVIS ESSENTIEL.

Le prix de l'Abonnement du PUBLICISTE est actuellement de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les Loix de la république et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matiere pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

ESPAGNE.

Cadix, le 10 messidor.

La corvette française la *Mouche*, armée en course, capitaine Nicolas Déses, est entrée ici, venant de Bordeaux en treize jours. Elle conduit avec elle deux navires marchands américains dont elle s'est emparée à leur sortie de Lisbonne. L'un se trouve chargé de 17 caisses d'argent contenant 51 mille piastres destinées pour le Bengale, & l'autre de 42 mille piastres allant à Batavia.

Trieste, le 10 messidor.

Le corps de la ci-devant princesse Victoire de France a été remis par le ci-devant évêque de Moulins, son premier aumônier, en présence du gouverneur impérial, à l'évêque & au clergé de cette ville pour qu'ils le remettent à sa famille.

ITALIE.

Venise, le 15 messidor.

Les lettres de Ferrare, du 13, annonce que la veille la ville de Bologne avoit ouverte ses portes au général Klenau, après une légère canonnade. La garnison française de 500 hommes, aux ordres de l'adjutant-général Hullin, sera transportée aux avant-postes français sur la frontière de Toscane.

Le fort Urbain étoit bloqué, dès le 14 messidor, par les autrichiens, qui se dispoient à en faire le siége.

La garnison française de Sinigaglia forte de 300 hommes, après avoir disputé pendant quelques heures l'entrée de ce port aux turco-russes, parvint le 29 prairial à se retirer à Ancône, qui doit être en ce moment bloqué du côté de terre, tant par les turco-russes que par le général Lahoz.

Le général Klenau s'est emparé d'un transport d'objets précieux de toute espece, enlevés à Rome & que l'on conduisoit à Paris.

La premiere colonne de troupes russes arriva le 10 de ce

mois à Rovigo, & se mit en marche le 11 pour Ferrare. Ce corps doit se joindre à celui du général Klenau dans le Bolognais.

Dès que le second corps de troupes russes aura rejoint le général Klenau & le général Ott, les troupes opposées au général Macdonal, formeront une armée de 56 à 57 mille hommes, qui doivent pénétrer en Toscane.

Le maréchal Suwarow, dont l'armée vient d'être renforcée par le corps de troupes aux ordres du général comte de Had-dick, a maintenant plus de 60 mille hommes, & n'a en tête que l'armée du général Moreau, qui n'est pas de plus de 20 mille.

Le blocus de la citadelle de Tortone a été repris le 9 de ce mois, & le siége de la citadelle d'Alexandrie, que le général Moreau n'a pu parvenir à ravitailler, avoit commencé la veille. Ces deux citadelles, & la forteresse de Coni, sont les seules places qu'occupent encore les Français dans le Piémont.

Roveredo, le 17 messidor.

Il y a eu une bataille très-sanglante entre l'armée impériale, commandée par le général Suwarow & l'armée de Moreau. La date n'en est pas certaine. Mais le résultat a été à l'avantage des troupes impériales, qui ont occupé les hauteurs de Gavi, & se sont emparés du poste important de la Bocchetta qui conduit à Gènes. Les Français se sont retirés vers cette dernière ville. Leur perte n'est pas encore connue. On porte à plusieurs mille hommes le nombre des prisonniers faits par les Autrichiens.

HONGRIE.

Semlin, le 12 messidor.

Suivant les lettres de Constantinople du 22 prairial, il est encore parti, le 18, du port de cette capitale, trois vaisseaux de guerre de quarante canons, avec des troupes de débarquement. Ils ont fait voile pour la Méditerranée, & doivent être suivis, dans peu, de sept autres vaisseaux, également chargés de troupes. La flotte russe de deux cents voiles étoit déjà en route. On l'attendoit à Constantinople pour le 2 messidor. La Porte avoit reçu l'avis de l'arrivée du grand-visir dans les environs de Nicomédie.

Prague, le 17 messidor.

Le prince Ferdinand de Wurtemberg, qui étoit arrivé ici, le 14, est reparti avant-hier pour aller au-devant du corps de troupes russes, dont la premiere division est attendue, le 20, dans cette ville.

Des lettres d'Olmütz annoncent que 16 mille hommes de ce corps ont passé par cette ville les 8, 10 & 13 de ce mois. Les autres colonnes ont dû passer par Neustadt.

A L L E M A G N E.

Augsbourg, le 20 messidor.

On écrit de Botzen, qu'un renfort de troupes autrichiennes, fort de 26 mille hommes, traverse le Tyrol pour se rendre à l'armée d'Italie.

Le siège de Mantoue a été recommencé; 4 mille paysans sont employés aux tranchées.

Les austro-russes font des mouvemens aux environs de Cève, pour pénétrer dans la principauté d'Oncille, & couper aux armées françaises la communication avec Nice.

On s'occupe avec activité dans les cantons suisses occupés par les troupes autrichiennes, de l'enrôlement des suisses qui doivent servir contre les français. Le régiment de Bachmann se recrute déjà avec quelques succès. Le piquet de Glaris, de 400 hommes, est de poste dans le canton de Schwitz; 200 autres sont dans la vallée de Muta; mais 14 cents hommes du canton de Glaris, qui ont occupé pendant quelques semaines le mont Urner, sont rentrés dans leurs foyers.

Dans une grande partie du canton de Zurich, on vient de remplacer les municipalités établies sous le régime des français, par des membres de l'ancien gouvernement.

La gazette de Vienne cite un rapport, vrai ou faux, de dgezar-pacha. Il en résulte qu'une flotille turque étant entrée sous le commandement de bassan-bey dans la rade de Saint-Jean d'Acre, & y ayant débarqué des renforts, Buonaparte a été forcé, après des pertes considérables, d'abandonner le 2 prairial, le siège de cette ville, de brûler son camp, ses équipages, & de se retirer avec les débris de son armée sur Jaffa: que dgezar-pacha le faisoit poursuivre pour tâcher de lui couper toute retraite; que le séraskier-pacha avoit envoyé à la Porte les têtes de 13 officiers supérieurs français & celles de 300 officiers ou sous-officiers, & que cet horrible hommage, digne du féroce & stupide tyran auquel il étoit offert, étoit arrivé à Constantinople, le 24 prairial.

Ratisbonne, le 21 messidor.

Il regne à présent un silence universel sur les mesures à prendre relativement à l'assassinat des ministres français. On attend encore des instructions, dont la pluralité aura probablement pour résultat d'abandonner la direction de toute cette affaire à S. M. I.

Le commandant de Flachstanden, qui étoit déjà en route pour Pétersbourg, a reçu en Pologne un courrier qui lui apportoit l'ordre de retourner à Munich & à Ratisbonne, pour y mettre la dernière main à ce qui regarde la langue bavauroise de Malte. M. de Buchler, ministre de Russie, est aussi parti d'ici le 18 pour retourner à Munich. Ainsi il n'y a plus de doute que la bonne intelligence entre la cour de Russie & celle de Bavière ne soit entièrement rétablie.

Frankfort, le 23 messidor.

Suivant des lettres de Rastadt, on y prépare le château pour loger le ci-devant duc d'Angoulême qui s'approche des frontières de France, dans l'espoir de s'y faire proclamer roi, si les coalisés pénètrent dans l'intérieur & y ont des succès.

Le corps auxiliaire russe, destiné à agir de concert avec l'armée du prince Charles, sous les ordres du général Brinskoï-Horscow, marche en deux colonnes, dont chacune de trois divisions. Il doit se rendre sur le Haut-Rhin, entre le petit Basle & Frankfort. Il est composé de 35,498 hommes, dont 12 généraux; 134 officiers de l'état-major, 979 officiers; 2,320 bas officiers; 26,889 soldats; 4,490 do-

mestiques, cochers, &c., & 674 musiciens. Ce corps mené avec lui 21,579 chevaux.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bruxelles, le 26 messidor.

Les mouvemens de rébellion qui se sont manifestés dans les environs de Wawre, ne sont pas encore apaisés. Des arbres de la liberté ont été récemment coupés dans diverses communes rurales: des brigands, armés en grande partie de fusils, se sont portés à différens excès contre des employés de la république & des acquéreurs de domaines nationaux. Une chose assez remarquable, c'est que dans la dernière révolte, cette partie de nos départemens étoit restée parfaitement tranquille, & aujourd'hui ses habitans se livrent à des désordres qui ne peuvent qu'attirer sur eux les plus grands malheurs. Des conscrits qui se sont sauvés dans les bois, sont les premiers auteurs de ces excès.

La loi qui met en activité les cinq classes de la conscription n'est pas encore promulguée ici; elle éprouvera de nombreux obstacles. Tous les efforts de notre administration centrale à laquelle on ne sauroit refuser du zèle & de la fermeté n'ont eu d'autre succès que de faire rejoindre un quart de peine de la première classe. Si jusqu'ici l'on a rencontré mille difficultés pour une mesure qui étoit partielle, combien doivent s'en élever de nouvelles, lorsque cette mesure devient générale! Les rebelles ont été comprimés par la force armée; mais ils ne sont point anéantis. Les partisans des prêtres, de l'Autriche & de l'Angleterre sont nombreux dans ce pays; ils n'ont point perdu l'espoir de l'embarquer de nouveau, & de faire une diversion avantageuse aux puissances coalisées. Eh! quelle digue locale peut-on opposer à ce torrent? Les membres du département, la plupart pleins de talens & de bonne volonté, ne sont point ou sont mal secondés par des administrations municipales composées d'hommes entraînés ou timides; & la gendarmerie nationale trop peu nombreuse n'en impose plus aux malveillans qui l'ont attaquée plusieurs fois avec avantage.

Paris, le 30 messidor.

Terrier, garde-meuble du Luxembourg, s'est, dit-on, rendu à la maison de campagne de l'ex-directeur Treilliart, pour reconnoître & reprendre les meubles qui pouvoient y avoir été transportés des magasins de la république.

— Robert Crachet, en acceptant la place de commissaire central près le département du Pas-de-Calais, a écrit au directoire pour déclarer qu'il vouloit par-là lui donner une preuve de la confiance des républicains; mais qu'il n'entendoit nullement renoncer à la qualité de député, que le peuple lui a conférée lors des élections de l'an 6, & qui n'a pu être infirmée par l'arbitraire du 22 floréal. Il se rend, dit-il, à ce poste, puisqu'une barrière qu'il ne dépend pas de lui de franchir, suspend son entrée au corps législatif.

— Suivant une lettre de Suisse, Masséna auroit en ce moment au moins autant de troupes que l'archiduc Charles. Il faut qu'il y ait de la malveillance ou de l'erreur dans ce calcul. Car, en ce cas, Masséna ne manqueroit pas de prévenir pour attaquer l'archiduc, l'arrivée du renfort des Russes, qu'il attend vers le milieu de thermidor.

Si on encroyoit une autre lettre assez peu vraisemblable de l'armée d'Italie, dans la dernière action qui a eu lieu sous Plaisance, on se seroit battu pendant trente-huit heures; & pendant dix heures la bayonnette auroit suppléé au manque de poudre. Seize mille Autro-Russes & neuf mille Français auroient été pris, blessés ou tués. Presque toute

la cavalerie auroit péri, perdu un jour sans coupées à e

— Les censeurs écrit beaucoup de lettres au directoire sur la suppression du Règlement sur les élections

— Les destitués l

— Le censeur de la Gironde, directeur de la commission de

— Le censeur est promu

— Un censeur de ce mois de département

Un autre par les pu

— On n'a pas paru à 5 myriades de millions, & ceux-ci on

— La loi d'état, (d'officier) est malheureux divers postes de sa

— Lors de la contribution Le général

— Les l'avec May

Offenbach sur le che

— Quatre les fort

— On d'par les de

plus que q se sont reti

— Une ne des ass

imprimée russes l'ou

donné une gaise, en

ligne de ne

Une autre n'est déba

ville n'a r nul appo

il est vrai mais qu'on

La cavalerie ennemie qui s'étoit avancée témérairement, auroit péri par la bayonnette. L'armée française n'auroit pas perdu un seul canon. Les deux armées seroient restées deux jours sans faire de reconnaissance, parce qu'elles étoient occupées à enterrer les morts & à soigner les blessés.

— Le citoyen Pius, homme de lettres, connu par plusieurs écrits républicains, par des vers agréables, & par beaucoup de succès au théâtre, est nommé commissaire du directoire près la municipalité du 1^{er} arrondissement (division du Roule). Il remplissoit auparavant les mêmes fonctions auprès du canton de Sucey.

— Les membres de l'administration municipale d'Aix, destitués le 27 floréal dernier, sont rendus à leurs fonctions.

— Le citoyen Latapy aîné, rédacteur du *Courier de la Grande*, destitué en l'an 6, est renommé commissaire du directoire près l'administration municipale du 2^e arrondissement de Bordeaux.

— Le citoyen Maison, chef de bataillon, aide-de-camp; est promu au grade d'adjudant-général.

— Un chef de Chouans, nommé Allaire, a été tué le 16 de ce mois, par deux cultivateurs, dans le marais de Gerge, département de la Manche.

Un autre brigand, nommé Frappe-à-Mort, a été assommé par les paysans des environs de Fougere, au moment où il alloit tuer une femme de la commune de Luitré.

— On mande d'Amiens, en date du 27, que des bandits ont paru à six myriamètres de cette ville; qu'à Gournay, à 5 myriamètres de Rouen, ils se sont emparés des caisses publiques, & qu'ils n'ont laissé aux receveurs que ce que ceux-ci ont déclaré leur appartenir personnellement.

— La *Vedette de Rouen* annonce qu'on a failli arrêter à Etretat, (Seine-Inférieure), un individu portant l'uniforme d'officier supérieur de l'arme de l'artillerie. Cet espion qui est malheureusement parvenu à s'échapper, avoit visité divers postes & s'étoit assuré de leurs forces, ainsi que du mode de service.

— Lors de son passage à Modène, Macdonald y a levé une contribution de 15 mille sequins. Elle a été payée en un jour. Le général a fait aussi lâcher 15 otages qu'il avoit pris.

— Les lettres de Francfort portent que la communication avec Mayence n'est plus libre; que les Autrichiens sont à Offenbach, à une lieue de Francfort, & font des patrouilles sur le chemin de Mayence.

— Quatre mille ouvriers travaillent jour & nuit à augmenter les fortifications d'Ehrenbreitstein.

— On dit que la neutralité du Palatinat a été reconnue par les deux puissances belligérentes : les Français n'ont plus que quelques bataillons à Mannheim, & les Autrichiens se sont retirés de Heidelberg, pour descendre vers Francfort.

— Une lettre de Berlin, en date du 13 messidor, dément une des assertions de la lettre de *Nuremberg*, que nous avons imprimée hier; elle porte que la Prusse a refusé aux troupes russes tout passage sur son territoire; & que de plus, elle a donné une nouvelle preuve de confiance à la république française, en retirant une partie des troupes qui gardoient la ligne de neutralité.

Une autre lettre de Hambourg, du 20 messidor, dit qu'il n'est débarqué aucun russe à Lubeck; que le sénat de cette ville n'a reçu jusqu'ici, à ce sujet, aucun avis officiel; que nul approvisionnement n'a encore été ordonné; qu'il se fait, il est vrai, des préparatifs à Cronstadt pour une expédition, mais qu'on n'en connoît pas la destination.

— Les rapports officiels de Vienne annoncent que tous les bâtimens du château de Turin étoient presque détruits, lorsque la citadelle a capitulé; que neuf officiers d'artillerie & 85 canonniers avoient été tués, & toutes les pièces réduites au silence. On a trouvé dans le château 400 pièces de canon, 5 mille quinteaux de poudre, & 40 mille armes à feu.

— Le général Kray a, dit-on, sommé, le 16 messidor, le commandant de Mantoue de se rendre. Mais la réponse a été négative; & le bombardement a dû commencer le 18 messidor.

Un corps russe de 11 mille hommes étoit en marche pour renforcer l'armée de siège. Huit à dix mille Autrichiens devoient encore s'y rendre du Tyrol. La première colonne étoit, le 15 messidor, à Roveredo.

— Les gazettes de Londres prétendent que le roi d'Angleterre a fait publier dans les colonies une proclamation tendant à faire regarder Saint-Domingue comme état indépendant, & à autoriser en conséquence tous les navires anglais à commercer avec cette colonie comme avec un pays neutre.

Fable probablement inventée pour jeter encore des soupçons sur Toussaint-Louverture.

Séance de la réunion du Manège, du 28 messidor.

Aréna monte à la tribune & dit : Freres & amis, le conseil des cinq cents a reçu aujourd'hui quelques détails officiels sur la trahison qui a livré à l'ennemi l'imprenable citadelle de Turin. Les gargousses de canons ne contenoient qu'un tiers de poudre; les boulets n'alloient pas à cinquante pas; & les balles, à vingt-cinq. Et c'est quand le corps législatif, pour arracher les lambeaux palpitans de notre infortunée patrie des mains de ses bourreaux, rompre les sociétés politiques sans lesquelles il ne peut exister d'esprit public; c'est aussi lorsque des journaux stipendiés par les voleurs & les dilapidateurs de la fortune publique vous désignent aux poignards des royalistes! Un d'entr'eux sur-tout, qui ne fut pas toujours étranger aux crimes des triumvirs, l'infâme *Ami des Lois*, distille chaque jour ses poisons contre vous. Mais son but est connu. Il cherche à sauver les brigands qui le soudoient, les devastateurs de la république, en armant les citoyens contre les citoyens. Pouvez vous avoir une arrière-pensée? (non! non! s'écrient tous les membres. La constitution de l'an 3, rien que la constitution). Eh bien! les fideles mandataires du peuple & le directoire executif ont fait entr'eux le respectable serment de mourir plutôt qu'il soit porté atteinte aux droits qu'elle vous accorde. Soyez donc ses auxiliaires les plus dévoués, & marchez d'un pas ferme & hardi dans le sentier de la république.

Oui! oui! s'écrient tous les membres. Les assistans mêlent leurs cris à ceux des membres de la réunion, & agitent leurs chapeaux en signe d'adhésion.

Le discours d'Aréna sera imprimé.

Un autre membre juge nécessaire d'éclaircir le directoire régénéré sur l'aristocratie bureaucratique qui infecte tous les ministères, & plus particulièrement ceux de la guerre, de l'intérieur, des finances & des relations extérieures. Il craint que les chefs & sous-chefs n'entraînent les nouveaux ministres dans leurs complots, ou ne paralysent leurs efforts. « Il est en fin tems, s'écrie-t-il, d'imprimer un mouvement à la révolution du 30 prairial, & de purger les écuries d'*Augias*. » (Oui! oui! s'écrie-t-on).

L'orateur propose d'adresser directement au directoire tous les renseignements que chaque bon citoyen peut donner sur les individus qu'il dénonce. Il assure que le directoire n'attend que cela pour les classer des places qu'ils déshonorent.

La proposition est approuvée à l'unanimité.
Un membre dénonce Ramel & Taleyrand.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Paris, le 29 messidor, an 7.

Le ministre de la guerre aux officiers-généraux et instructeurs des bataillons auxiliaires.

Vous êtes chargés de présider à l'organisation des conscrits. En vous transmettant l'instruction du directoire, qui a pour objet d'éclairer votre marche, je vous dois encore quelques explications sur vos devoirs.

Les conscrits sont l'élite, l'espoir de la génération. Appelés par les dangers de la patrie, ils s'arrachent à toutes les affections tendres, & volent se précipiter dans les combats.

C'est à vous, officiers-généraux, qu'est remise en dépôt cette fleur de la nation. Que le respect & l'admiration dus au dévouement sublime adoucissent les rigueurs de la première instruction. Vous aussi, vous avez subi ces commencemens; vous savez combien ils sont pénibles.

Sans doute il ne faut pas hésiter devant la sévérité de la discipline; la discipline est le moyen de la victoire; mais elle doit s'apprendre par le raisonnement. La discipline des peuples esclaves est fondée sur la crainte; celle des peuples libres sur la persuasion; elle est la conscience du devoir.

Vous, conscrits, bientôt mes camarades, voyez le noble but de vos travaux. Les lauriers que vous allez cueillir ne sont point stériles; tous les biens réels sont liés à votre gloire: la liberté de la France: le bonheur de tout ce qui vous est cher. Vous ferai-je l'outrage d'ajouter des exhortations? *Signé, BERNADOTTE.*

CORPS LEGISLATIF
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen GÉNISSIEUX.

Séance du 30 messidor.

On lit une adresse de l'administration municipale de Grenoble, qui, en applaudissant aux résultats de la journée du 30 prairial, dit qu'elle ne peut applaudir à cette journée en elle-même. Est-il constitutionnel d'avoir forcé des directeurs à donner leur démission? Pourquoi la commission des onze, composée d'hommes respectables, semble-t-elle avoir transigé avec les coupables? Pour réparer cette irrégularité il reste un moyen; c'est de mettre les directeurs en accusation: cette marche est celle que la constitution prescrit.

La même adresse exprime des inquiétudes sur la situation de Grenoble; des alarmes sur le sort de la flotte de Brest, notre dernier espoir maritime, dont on n'a pas de nouvelles, & des défiances sur Massena qui recule toujours, malgré les renforts qu'il reçoit.

Français lit une autre adresse de plus de quatre cents habitans de Grenoble, qui adhèrent à tout ce qui s'est fait le 30 prairial. Quant à la première, il dit qu'elle est l'ouvrage d'un ex-grand-vicaire, qui, après avoir chanté des *Te Deum*, chante les hymnes à la liberté.

Grandmaison insiste néanmoins pour qu'on fasse mention au procès-verbal de l'une & l'autre adresses, parce qu'après tout, ce n'est que constater un fait, c'est qu'elles ont été lues. — La mention est ordonnée.

Génissieux fait part d'un fait; c'est que l'hôtel d'Uzès, bâtiment immense, superbement orné, où il y a pour plus de 12 mille francs de glaces, 30 mille francs de plomb, & qui est susceptible d'être loué 12 mille francs, a été vendu pour une somme valeur numéraire de 12 mille francs.

Le conseil ordonne le renvoi au directoire.

De l'imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 423.

On reprend la discussion sur l'emprunt. Il est arrêté par amendement que les contribuables cotisés à plus de 2,000 fr. ou sujets à la taxe double ou triple, verseront le premier sixième dans la première décade qui suivra la publication de la loi.

Véici les taxes proportionnelles :

Les citoyens imposés à la contribution foncière, qui paient moins de 500 fr., sont dispensés de verser à l'emprunt raison de leurs propriétés.

Les cotes de 500 fr. inclusivement, à 1000 fr. exclusivement, donneront lieu à un versement des quatre dixièmes de la contribution;

Celles de 1000 à 1500 francs, les cinq dixièmes.

Celles de 1500 à 2000 francs, les trois dixièmes.

Celles de 2000 à 2500 francs, les sept dixièmes.

Celles de 2500 à 3000 francs, les quatre cinquièmes.

Celles de 3000 à 4500 francs, une somme égale.

Celles de 4500 à 6000 francs, les douze dixièmes.

Celles de 6000 à 7000 francs, les seize dixièmes.

Celles de 7000 à 8000 francs, les dix-huit dixièmes.

Celles de 8000 à 9000 francs, une somme double.

plus la moitié;

Enfin, celles de 10,000 francs & au-dessus, une somme triple.

Les citoyens imposés à la contribution mobilière paieront

Ceux taxés à 100 francs, le double.

Ceux taxés à 150 francs, le triple.

Ceux taxés à 200 francs, le quadruple.

Ceux taxés à 250 francs, cinq fois.

Ceux taxés à 300 francs, six fois.

Ceux taxés à 350 francs, sept fois.

Ceux taxés à 400 francs, huit fois.

Ceux taxés à 500 francs, le décuple.

Ceux taxés à 600 francs, douze fois autant.

Ceux taxés à 700 francs, quinze fois autant.

Ceux taxés à 800 francs & au-dessus, vingt fois autant.

Les contribuables à la contribution somptuaire verseront à l'emprunt dans la proportion suivante :

1°. Pour chaque domestique mâle, cinq fois le montant de la contribution à laquelle ils donneront lieu;

2°. Pour chaque cheval de luxe, dix fois le montant de la contribution;

3°. Pour chaque voiture suspendue à deux roues, quinze fois le montant de la contribution;

4°. Pour chaque voiture suspendue à quatre roues; vingt fois le montant de la contribution.

Tous les citoyens imposés à la contribution somptuaire, seront tenus de faire, dans la décade de la publication de la présente loi; s'ils ne l'ont pas faite précédemment; une déclaration exacte du nombre de domestiques mâles qu'ils avoient à leur service, & du nombre de chevaux & de voitures qu'ils possédoient, dix jours après la promulgation de la loi du 3 nivôse an 7, dans leurs municipalités respectives, ou à des époques subséquentes, à peine d'être contraints de payer le double de leur contribution, & de supporter une taxe proportionnée à l'emprunt. Cette déclaration sera faite devant l'administration municipale du lieu de leur résidence, & devant le bureau central des communes où il y en a d'établi, nonobstant toutes dispositions contraires qui sont rapportées.

La discussion continuera demain.

Nota. Il n'y a pas eu de séance au conseil des anciens.

A. FRANÇOIS.

Détails sur les et les — For

Le pris de 13 fr. et 50 fr.

Les L distribués paroissem rempli.r Les le franc de neaux, n

La cour curé Pocc

Les rég les armes rencontre rre de la nuances de sont retaj sont, les tiare pap

La cav pensent, Tous les se faire fr

Les ch la hongro incroyabl

Les chev de ces tre Les soi

lonais, b ment de Stanislas- démembr

tomber e Quant vateurs,

de vivre uniformé blement

peut en ro de l'Euro pistolets